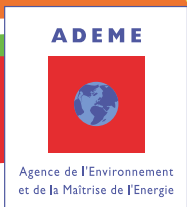


Engagez votre territoire

avec le label  
écomobilité



VERS UNE MOBILITÉ DURABLE

# L'écobilité C'EST QUOI ?

» C'est favoriser les modes de déplacement plus écologiques comme la marche à pied, le vélo, les transports collectifs, le covoiturage..., en proposant des solutions alternatives au "tout en voiture".



## Le label écomobilité

### » POURQUOI ? POUR QUI ?

**C'est un outil pour votre territoire** qui vous permet de mettre en œuvre des actions "mobilité" dans vos démarches plus globales d'engagement pour le développement durable (Agenda 21, Cit'ergie, TEPCV, PCET...).

**Les actions peuvent être très simples et peu coûteuses**, l'objectif étant de vous inscrire dans une démarche de progression continue sur plusieurs années (3 au minimum).



Plus de  
100 actions  
proposées

12  
thèmes



- Modes doux
- Écomobilité scolaire
- Écoconduite
- Choix et maintenance des véhicules
- Transport collectif
- Limitation des déplacements
- Urbanisme, aménagement, réglementation
- Organisation des livraisons de marchandises
- Démarche globale sur l'écobilité/la mobilité
- Covoiturage
- Autopartage
- Communication

### » COMMENT ?

**Le label Ecomobilité, une démarche en 5 étapes :**

- Étape 1** Demander le dossier d'inscription à l'ADEME ou à un Relais écomobilité.
- Étape 2** Choisir 3 actions minimum sur l'écobilité parmi une centaine d'actions (liste sur le site internet).
- Étape 3** Demander la validation au Comité de charte écomobilité piloté par l'ADEME.
- Étape 4** Signer la charte annuelle qui valide votre engagement à réaliser vos 3 actions dans l'année civile.
- Étape 5** Évaluer les actions en fin d'année et préparer l'année suivante.



# les bonnes raisons d'être - écomobile !



## » GRÂCE AU LABEL ÉCOMOBILITÉ :

**Vous valorisez vos actions** auprès des habitants et de vos partenaires.

**Vous bénéficiez gratuitement** d'une boîte à outils de communication pour rendre vos actions plus visibles (logo, affiche...).

**Vous faites partie d'un réseau** d'acteurs et bénéficiez de retours d'expériences d'autres collectivités (newsletters trimestrielles, échanges de bonnes pratiques et de contacts...).

**Vous êtes invités** à des rencontres entre acteurs de l'Ecomobilité et partenaires (Club Ecomobilité régional, séminaire annuel...).

**Vous vous inscrivez** dans une démarche de progression continue, avec un appui de l'ADEME et de ses partenaires.



## » DES BÉNÉFICES POUR TOUS !

### SANTÉ

**Marcher, faire du vélo quotidiennement**, c'est une activité physique bénéfique pour la santé et le bien-être !

### ENVIRONNEMENT

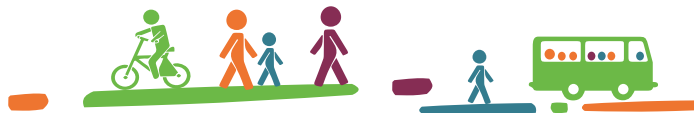
**Diminuer l'usage systématique de la voiture**, c'est réduire la pollution, les nuisances sonores et les encombrements.

### SÉCURITÉ

**Moins de voitures**, c'est aussi moins de risques d'accidents.

### QUALITÉ DE VIE

Opter pour l'écomobilité, c'est aussi **créer plus de convivialité, de rencontres, de partage**, bref, plus de lien social toutes générations confondues !



# Le label écomobilité

## » L'ADEME VOUS ACCOMPAGNE

Dès votre labellisation, l'ADEME met à votre disposition les outils qui permettent de valoriser votre engagement pour votre territoire :

- **le logo millésimé "Ecomobilité"**, à utiliser sur l'ensemble de vos documents de communication (site Internet, affiches, bulletin municipal...),
- **un kit de communication** (dépliant, affiche, charte graphique, fonds d'écran pour présentations publiques...),
- **le recensement sur le site internet** et l'adhésion au Club Ecomobilité (forum d'échanges, newsletter, rencontres régionales annuelles...).

Pour plus de proximité, l'ADEME a mis en place un réseau de **"Relais écomobilité"** qui vous accompagne dans les différentes étapes de la labellisation et qui cosigne avec l'ADEME votre charte d'engagement.

### Pour en savoir plus sur les transports et l'écomobilité :

[www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/deplacements](http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/deplacements)

<http://pcet-ademe.fr/domaines-actions/transports/les-leviers-dactions-possibles>



### **ADEME - Direction Régionale Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées**

1202 rue l'Occitane – 31 670 Labège – Tél. : 05 62 24 35 36

Contact : Véronique Tatry | [veronique.tatry@ademe.fr](mailto:veronique.tatry@ademe.fr)

[www.midi-pyrenees.ademe.fr](http://www.midi-pyrenees.ademe.fr)

Site de Montpellier : 119 avenue Jacques Cartier - CS 29011 – 34 965 Montpellier cedex 2

Contact : Martine Cheylan | [martine.cheylan@ademe.fr](mailto:martine.cheylan@ademe.fr)

[www.languedoc-roussillon.ademe.fr](http://www.languedoc-roussillon.ademe.fr)